



FAUSSE DECLARATION DE LOYER PAR MA GARDIENNE AU APL

Par **inesss**, le **02/02/2011** à **22:13**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter, car je rencontre un soucis je suis actuellement étudiante en 2ème années et depuis 2 ans j'occupe un T1 bis en résidence Universitaire. Dans ma résidence, il existe 2 types de logement les T1 bis au loyer de 166 euros et avec les charges 292 euros et les T1 au loyer de 238 euros et avec charges 364 euros. Lors de mon installation en résidence j'ai fait une demande d'Aide personnalisée aux logements, dans les résidence Universitaire le dossier d'apl est complété et envoyé par la gardienne de la résidence or en décembre j'ai eu la mauvaise nouvelle de recevoir une lettre des apl me déclarant que je leur devais 983 euros, en me rendant la bas je me suis rendue compte que la gardienne avait remplie ma demande d'apl en mettant que j'occupais un T1 à 238 euros de loyer au lieu du loyer du T1 bis à 166 euros. (je dispose de la déclaration) J'aimerais savoir si je dois rembourser cette somme sachant que je suis pas responsable de cette fausse déclaration ? Que puis-je faire ? Quel sont mes droits ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Domil**, le **02/02/2011** à **22:22**

Quelle que soit la personne responsable de l'erreur, vous devez rembourser l'indu. Demandez un échelonnement à la CAF, voyez l'assistante sociale de votre fac ou école (elle est en contact avec l'assistante sociale de la CAF)